

n°40

La

Buissière
.com

LETTRE D'INFORMATIONS DU VILLAGE DE LA BUISSIÈRE

MAI 2016



///Edito

Chers Buisserans,

Cette Buissière.com sert de lien entre tous les administrés pour vous tenir informés des décisions prises en Conseil Municipal et de l'évolution de notre village.

- Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les impôts fonciers et les taxes sur l'eau et l'assainissement.
- L'assainissement et l'alimentation de l'eau potable « des Granges » seront réalisés en deux tranches successives (2017 et 2018). Des emprunts seront contractés à cet effet.
- La salle Multi-Activités côté sud de la mairie se termine. Elle est déjà mise à disposition :
 - des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)
 - des associations
 - des Elus
 - des enfants, encadrés par des adultesLes demandes doivent être adressées au secrétariat de mairie par les président(e)s.
- Urbanisme : Le PLU a été approuvé, il est applicable pour tous les dossiers d'urbanisme. Il vous est conseillé d'en prendre connaissance avant de déposer des dossiers en mairie.
Deux permis d'aménager ont été délivrés concernant deux lotissements :
 - 16 lots chemin de COGNIN
 - 7 lots rue de la BERARDE
- La foire aux bourgeons : Cette foire et son vide grenier ont rencontré un vif succès sous une météo printanière. Je remercie les nombreux bénévoles qui ont donné de leur temps auprès des Elus pour la réussite de cette manifestation.
Merci à toute l'équipe qui a transmis une image très positive de la vie de notre village.

Je terminerais malheureusement par un évènement très négatif. De nouveaux habitants ont vécu une sombre histoire. Tout d'abord, une lettre anonyme pour leur demander de faire cesser les aboiements de leur chien ; problème qu'ils ont résolu. Mais plus grave, leur chatte « Mouche » a été abattue, criblée de plombs par une arme de chasse. Elle est venue mourir à l'entrée de leur propriété, où les enfants inconsolables, l'ont trouvée. Sous mes conseils, une plainte a été déposée en gendarmerie. Une enquête est en cours. Je souhaite qu'elle aboutisse car ce geste est monstrueux et aurait pu engendrer l'irréparable, si proche des habitations.

Que des relations de voisinages peuvent être parfois tendues, je le constate hélas, souvent. Mais il est plus courageux d'avoir un échange oral pour expliquer des nuisances que d'agir de manière si expéditive. Des actes de cette gravité doivent être assumés par leur auteur sans quoi, un climat de suspicion contraire au bien vivre ensemble peut s'instaurer dans un quartier.

Bonne lecture et soyez assurés du dévouement des Elus.

Le Maire, André Maitre



///Balade autour du livre : un début d'année riche en animations

L'association « Balade autour du livre » a démarré l'année 2016 sur les chapeaux de roue. Les projets mis en place l'an dernier se sont déroulés ce premier trimestre de très belle manière.

Les bénévoles ont été au rendez-vous, les acteurs et les visiteurs également. Il faut saluer le travail des membres de l'association pour la pérennisation des activités et l'implication dans de nouveaux événements.

Les partenariats :

- UICG : les 2 cours à la Buissière connaissent toujours un engouement et les participants sont satisfaits des prestations.
- Les écoles primaires du regroupement pédagogique : les rencontres sur 2 jours, les 10 et 11 mars, avec 4 classes de CE1-CM2 ont été un véritable succès, avec un excellent retour des enseignants et des élèves.

Les autres animations :

- Livres en balade : les points passeurs de livres se développent dans la vallée avec, là aussi, des retours chaleureux.
- Théâtre : les théâtreux ont joué leur pièce jubilatoire « Le grand zèbre » 3 fois à la Buissière. Quatre autres séances ont eu lieu à La Terrasse, Le Cheylas, La Rochette et Voreppe. Les critiques ont été magnifiques. L'équipe accueille toujours de nouveaux amateurs pour partager des moments de plaisir et d'émotion.

A venir :

- Samedi 25 juin à 20h30, grâce à un partenariat avec la troupe théâtrale « Thalie et Calliope », une représentation d'un vaudeville original « Les Fiancés de Pontch' » aura lieu à la salle d'animation Roger Pin. La troupe présentera une pièce de Feydeau, dans laquelle des quiproquos vont bousculer la vie d'une fratrie arrivant à la capitale, qui va confondre l'agence de l'emploi avec l'agence matrimoniale. De gros éclats de rire en perspective...
- Dimanche 18 septembre : journée « Balade autour du livre », avec ses auteurs, ses vide-bibliothèques, ses spectacles, sa calèche et ses jeux (calligraphie, quiz). Encore des partages généreux et ensoleillés ...





///Cérémonie de la Guerre d'Algérie

Samedi 19 Mars 2016, sous un beau soleil, les habitants, le Conseil Jeunesse, les élus, se sont rassemblés devant le monument aux morts pour rendre hommage aux victimes de la guerre d'Algérie.

C'est avec émotion que l'assistance a écouté la lecture des messages de la FNACA et du secrétaire d'Etat, chargé des Anciens Combattants et de la Mémoire. Des gerbes ont été déposées au pied du monument. Après la minute de silence, la Marseillaise a ponctué cette cérémonie.



///La fête des mamans

Cette année la fête des Mères sera sportive ... et gourmande ! Les sucreries n'en seront que meilleures : après l'effort, le réconfort !

L'équipe du CCAS vous donne rendez-vous **le samedi 28 mai à 14h30 en mairie** pour une marche active à travers notre village avant de partager un goûter gourmand.

Pour celles qui ne souhaitent pas marcher, venez nous rejoindre directement en mairie à 16h.

Les papas occuperont les enfants sur les terrains de foot, boules et jeux. Nous vous espérons nombreuses au rendez vous.

L'équipe CCAS

///Plan Local d'Urbanisme PLU

Le POS (Plan d'Occupation des Sols) a vécu ; dorénavant c'est le PLU qui le succède.

Voici les principaux cas et les demandes correspondantes :

- Pour tous travaux qui concernent l'urbanisme des règles s'imposent. Celles-ci, adaptées à chaque zone du village sont consignées dans le PLU ou pour des cas particuliers dans le Code de l'Urbanisme qui édicte les lois en ce domaine.
- Vous devez construire une habitation, un garage supérieur à 20 m², un Permis de Construire s'impose.
- Vous devez modifier une habitation, transformer une grange en habitation, selon les cas vous devez déposer une demande de Permis de Construire ou une Demande Préalable.
- Vous devez construire une clôture, celle-ci sera adaptée à votre secteur et doit faire l'objet d'une demande Préalable.
- Vous devez démolir une construction, une autorisation doit être demandée.

Vous avez un projet, contactez au préalable la mairie afin d'être en règle avec la législation et ne pas avoir de mauvaise surprise. Le PLU est à disposition de tout administré. Il sera dès que possible mis en ligne sur le site de l'Etat. Nous vous tiendrons informés.

Pour mieux comprendre



La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de bactéries indicatrices de contaminations fécales, notamment *Entérocoque* et *Escherichia coli* dont l'identification laisse suspecter la présence de germes pathogènes. Un dysfonctionnement momentané des installations de traitement de l'eau, un manque d'entretien du réseau, ou une contamination de la ressource en l'absence de traitement peuvent être à l'origine de mauvais résultats.



La dureté représente le calcium et le magnésium en solution dans l'eau. Elle est sans incidence sur la santé mais une eau trop douce (inférieure à 8 °F) est souvent agressive et peut entraîner la corrosion des canalisations et le relargage de produits indésirables ou toxiques tels que le plomb.



Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais azotés, organiques ou minéraux ainsi que les rejets des assainissements participent à l'augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources. Le respect de la valeur limite de 50 mg par litre dans l'eau du robinet est indispensable à la protection de la santé des nourrissons et des femmes enceintes.



Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Ses effets sont bénéfiques pour la santé à dose modérée. Lorsque l'eau est peu fluorée, un complément peut être apporté sur recommandation de votre dentiste, pour une prévention optimale de la carie dentaire. Une valeur maximale de 1 500 µg/l a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire en cas d'excès.



Certains pesticides à l'état de traces dans l'eau sont suspectés d'effets sur la santé lorsqu'ils sont consommés pendant toute une vie. Par mesure de précaution, une limite de qualité inférieure aux seuils de toxicité connus pour ces molécules, a été adoptée.

L'eau peut dissoudre le plomb des branchements ou des canalisations éventuellement présent dans les anciens bâtiments d'habitation. Le remplacement de toutes ces conduites sera nécessaire à terme. En attendant, il est important de laisser couler quelques litres d'eau avant de la consommer. De plus, il est vivement conseillé aux enfants et aux femmes enceintes de ne pas boire l'eau du robinet lorsque la présence de canalisation en plomb est suspectée.

La présence d'arsenic et d'antimoine dans l'eau provient de la dissolution naturelle de roches et de minerais dans le sous-sol. Des limites de qualités très strictes de 10 µg/l pour l'arsenic et de 5 µg/l pour l'antimoine ont été fixées. En cas de dépassements, dans l'attente de mesures correctives, il est recommandé de ne pas consommer l'eau du robinet.

Des gestes simples

- > Après quelques jours d'absence, purgez vos conduites avant consommation, en laissant couler l'eau quelques instants avant de la boire.
- > Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, ce doit être au froid, pas plus de 48 heures et dans un récipient fermé.
- > Réservez les traitements complémentaires, tels les adoucisseurs, au seul réseau d'eau chaude sanitaire. Ils sont sans intérêt sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation. Ils peuvent en effet accélérer la dissolution des métaux des conduites ou devenir des foyers de développement microbien lorsque leur entretien est mal assuré.
- > Si votre eau chaude sanitaire est produite par un système individuel, un entretien annuel de ce réseau est conseillé pour limiter la prolifération bactérienne, notamment des *Légionelles*.

Ce document, destiné aux abonnés du service de distribution d'eau, peut être reproduit sans suppression ni ajout. Il est souhaitable de l'afficher dans les immeubles collectifs.

Pour en savoir plus...

www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr
www.sante.gouv.fr/qualite-de-l-eau-potable

DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE
DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ
SERVICE ENVIRONNEMENT SANTÉ

64P Edition Communication - 04/12/2015

L'Agence Régionale
de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes
vous informe...

Quelle eau
buvez-vous ?

De la source
à la consommation,
des contrôles réguliers
pour votre santé

Bilan Qualité

DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE
DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ
SERVICE ENVIRONNEMENT SANTÉ

Bilan Qualité 2015

D'où vient l'eau
que vous consommez ?



limite de qualité : absence d'E.Coli
et entérocoques/100ml

**5 résultats conformes sur 5
analyses**

Eau de qualité satisfaisante



Les eaux ne doivent être ni
corrosives, ni agressives

Valeurs mesurées : mini : 24 °F -
maxi : 30.7 °F

Eau moyennement minéralisée



Limite de qualité : 50mg/l

Valeurs mesurées : mini : 0.8 mg/l -
maxi : 6.1 mg/l

**Eau conforme contenant peu ou pas de
nitrates**



Limite de qualité : 1,5mg/l

Valeurs mesurées : mini : 0.18 mg/l -
maxi : 0.18 mg/l

Eau conforme, peu fluorée



Limite de qualité : 0,1 µg/l

Valeur maximum en pesticides :
0 µg/l

Eau conforme - absence de pesticides



Tous les résultats des analyses
pour les autres paramètres sont
conformes aux limites de qualité.

Votre réseau :

Vous êtes alimenté en eau potable
par le **réseau de La Ville à La
Buisnière** qui est exploité en régie
directe par la commune.

Origine de l'eau :

L'eau provient du captage du FAYET situé sur la
commune.

Traitement :

Les eaux sont distribuées après un traitement de
désinfection aux rayonnements ultraviolets.

L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir; et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

Nos conclusions

L'eau distribuée sur le **réseau de La
Ville** par la commune de **La
Buisnière** au cours de l'année 2015
présente une qualité bactériologique
satisfaisante.

Elle est par ailleurs conforme aux
limites réglementaires fixées pour les
paramètres chimiques recherchés.



limite de qualité : absence d'E.Coli et entérocoques/100ml

4 résultats conformes sur 4 analyses

Eau de qualité satisfaisante



Les eaux ne doivent être ni corrosives, ni agressives

Valeurs mesurées : mini : 23.5 °F - maxi : 30.7 °F

Eau moyennement minéralisée



Limite de qualité : 50mg/l

Valeurs mesurées : mini : 0.8 mg/l - maxi : 0.8 mg/l

Eau conforme contenant peu ou pas de nitrates



Limite de qualité : 1,5mg/l

Valeurs mesurées : mini : 0.18 mg/l - maxi : 0.18 mg/l

Eau conforme, peu fluorée



Limite de qualité : 0,1µg/l

Valeur maximum en pesticides : 0 µg/l

Eau conforme - absence de pesticides



Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux limites de qualité.

Votre réseau :

Vous êtes alimenté en eau potable par le réseau de **Boissieu à La Buissière** qui est exploité en régie directe par la commune.

Origine de l'eau :

L'eau provient du captage du Fayet situé sur la commune

Traitement :

Les eaux sont distribuées après un traitement par rayonnement ultraviolet.

Nos conclusions

L'eau distribuée sur le réseau de **Boissieu** par la commune de **La Buissière** au cours de l'année 2015 présente une qualité bactériologique satisfaisante. Elle est par ailleurs conforme aux limites réglementaires fixées pour les paramètres chimiques recherchés.

L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir; et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

Ce bilan a été réalisé par les services de la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire.



limite de qualité : absence d'E.Coli et entérocoques/100ml

5 résultats conformes sur 5 analyses

Eau de qualité satisfaisante



Les eaux ne doivent être ni corrosives, ni agressives

Valeurs mesurées : mini : 33.4 °F - maxi : 33.4 °F

Eau dure



Limite de qualité : 50mg/l

Valeurs mesurées : mini : 0.7 mg/l - maxi : 14.4 mg/l

Eau conforme contenant peu ou pas de nitrates



Limite de qualité : 1,5mg/l

Valeurs mesurées : mini : 0.08 mg/l - maxi : 0.08 mg/l

Eau conforme, peu fluorée



Limite de qualité : 0,1µg/l

Valeur maximum en pesticides : 0 µg/l

Eau conforme - absence de pesticides



Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux limites de qualité.

Votre réseau :

Vous êtes alimenté en eau potable par le réseau des **Granges à La Buissière** qui est exploité en régie directe par la commune.

Origine de l'eau :

L'eau provient des captages de la Flachère et du Bourgeat situés sur les communes de La Flachère et de La Buissière.

Traitement :

Les eaux sont distribuées après un traitement de désinfection aux rayonnements ultraviolets.

Nos conclusions

L'eau distribuée sur le réseau des **Granges** par la commune de **La Buissière**, au cours de l'année 2015 présente une qualité bactériologique satisfaisante. Elle est par ailleurs conforme aux limites réglementaires fixées pour les paramètres chimiques recherchés.

L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir; et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

Ce bilan a été réalisé par les services de la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire.

///Service public d'eau potable

Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement - Indicateurs de performance

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108,3)

Règles de calcul; la valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

0 % Aucune action

20 % Études environnementale et hydrogéologique en cours

40 % Avis de l'hydrogéologue rendu

A renseigner par la collectivité → 50 % Dossier recevable déposé en préfecture

60 % Arrêté préfectoral

A renseigner par la collectivité

80 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)

100 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

///Une personne sans domicile fixe

Début février, une personne sans domicile fixe s'est arrêtée quelques jours dans notre village, afin de reprendre quelques forces.... A cette période les températures étaient négatives. L'équipe municipale ainsi que quelques villageois ont tenté de l'aider dans cette période difficile, apport de nourriture, repas chauds, vêtements..... Parfois juste quelques mots ou une simple présence..... Tout le monde peut se retrouver dans la difficulté..... N'oublions pas que donner c'est recevoir.....Malgré une prise de contact avec le SAMU social, cette personne n'a pas souhaité être dirigée vers un lieu d'accueil.



///Les gestes qui peuvent sauver une vie

Se trouver face à une situation d'urgence et ne pas savoir secourir : les Français redoutent ce sentiment d'impuissance depuis les attentats de novembre 2015. Devant le nombre de personnes souhaitant connaître les gestes utiles pour sauver des vies, le ministère de l'Intérieur a proposé à l'ensemble des citoyens des initiations aux premiers secours de deux heures, tous les week-ends de février 2016, sur l'ensemble du territoire français.

La caserne des Sapeurs-Pompiers du Touvet a participé à cette initiative et a organisé deux sessions d'initiation de deux heures gratuites le samedi 13 février.

Les participants, de tout âge et de tout horizon ont ainsi été initiés à certains gestes de premiers secours à savoir alerter les secours, procéder à un massage cardiaque, utiliser un défibrillateur cardiaque et arrêter une hémorragie en posant un garrot. Autant de gestes simples mais tellement utiles.

Au terme de la formation, chaque participant a reçu une attestation délivrée par le formateur au nom du préfet.

Pour parfaire vos connaissances, plusieurs organismes proposent des formations de prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) à travers toute la France : la Croix Rouge, les Unions départementales de sapeurs-pompiers, la Protection civile et l'Ordre de Malte notamment.

Comprenant de la théorie et de la pratique, cette formation permet d'obtenir le **Brevet européen des premiers secours (BEPS)**. Elle dure entre 7 et 10h et se déroule sur une journée (ou 2 demi-journées) à la fin de laquelle les participants reçoivent une attestation qui les accompagnera toute leur vie.

///Pour Loisirs et Sports

Mercredi 13 Mai :

Sortie au cirque Pinder à Grenoble, ouverte aux enfants à partir de 5 ans

Samedi 18 Juin à 20H30 et Dimanche 19 Juin à 16H : Spectacles de danse de fin d'année au Coléo pour les groupes 1 et 2, sur le thème du Tour de France

Samedi 2 juillet :

Sortie à Walibi ouverte aux enfants à partir de 5 ans

///Au nom de l'APERP

Dimanche 22 Mai :

10^{ème} Randonnée gastronomique de l'Association des parents d'élèves (APERP), randonnée avec restauration itinérante, au départ de Sainte Marie du Mont de 10H à 11H30, renseignements et sur réservation uniquement auprès du Kiosque de Sainte Marie d'Alloix ou au 04 76 45 85 34.

Vendredi 17 juin :

Kermesse des écoles ouverte à tous les enfants à La Buissière.



///La Foire des Bourgeons

Évènement incontournable de la vie de notre village, cette année notre foire fut généreusement ensoleillée. Avec son vide grenier et ses animations, cette journée a connu une belle affluence. Les exposants et les particuliers plus nombreux que l'an passé, ont dévoilé leurs productions et leurs objets plus ou moins insolites, sous le regard des curieux et des promeneurs du dimanche.

Comme chaque année, les produits locaux avaient leurs fidèles et le vide-grenier ses farfouilleurs, toujours prêts à dénicher un trésor. Le pain sentait le bon pain de campagne, tout près de celle des diots et des frites. Non loin, les hommes mélangeaient à tour de rôle la polenta dans deux gros chaudrons.

Pendant que les passants déambulaient, tout un petit monde de bénévoles s'affairait pour rendre cette fête belle et chaleureuse. Et l'association de djembé COLOBANE du Touvet y a bien participé : sa déambulation parmi les stands a donné un air d'exotisme.

Même les enfants du Conseil Municipal Jeunesse avaient leur stand de pêche à la ligne, tir à l'arc et chamboule tout et se sentaient investis d'une mission capitale.

Quant aux animaux, poules, lapins, chèvres ... ils paraient dans leurs enclos sous l'œil amusé du lama.



Les officiels étaient présents pour partager avec les habitants et les exposants sourires et poignées de mains. Entourant le député Pierre RIBEAUD, les sénateurs Éliane GIRAUD, Michel SAVIN, Le Conseiller Régional Philippe LANGE-NIEUX-VILLARD, les Conseillers Départementaux Martine KOHLY et Christophe ENGRAND, le Président de la CCPG Francis GIMBERT ainsi que tous les Maires des communes voisines se sont dirigés vers la mairie où André MAITRE, notre maire, les a accueilli pour le verre de l'amitié. Il a évoqué la durée du dossier de la reconstruction du pont de la Buisnière, cet édifice important pour l'économie de la vallée. Puis le maire a souligné l'investissement de l'équipe municipale dans l'organisation de la foire, remercié les bénévoles, les commerçants fidèles ou nouveaux, les associations et le Conseil Municipal Jeunesse.

À l'extérieur sous le soleil, la fête battait son plein.

Et après cet événement, instant de convivialité le repas des bénévoles. C'est toujours une soirée sympathique où l'on s'échange des anecdotes...

Nos artisans, commerçants et producteurs ...

Les Fruits des Dauphins

Vente directe

Fruits, Noix, Légumes, Jus...



446. Rue De Granges
38530 La Buisnière
Tel : 04 76 08 55 33
www.lesfruitsdesdauphins.com



Gîte
Le Rêve de Blanche

Tel : 06-84-57-17-57
Capacité 4-5 personnes
gite.lerevedeblanche@hotmail.com
www.facebook.com/gitelerevedeblanche

447 Rue Château Dauphin
38530 La BUISSIÈRE
Nuit : 80 €, Week-end : 160 €
Semaine : de 410 € à 510 €

CARRON Thierry

Maçonnerie - Terrassement
T P - Rénovation



Tél / Fax 04 76 97 60 83
Port. 06 09 55 25 83
sarl.carronthierry@orange.fr
73 route du Boissieu
38530 La Buisnière

Orchidee Paysage



d Création
p Entretien
a Élagage
l Plantation
n Petite maçonnerie
h Bassins

562. rue des Granges - 38530 La Buisnière
06 47 74 35 37 - 06 50 78 18 43

SCIERIE MOSCA

BOIS DE CHARPENTE
BOIS DE CHAUFFAGE



97 route du Chatelard
38530 LA BUISSIÈRE

Tél : 04 76 97 61 95
scieriemosca@gmail.com
Fax : 04 76 08 31 77
scieriemosca@wanadoo.fr



Les Charpentes Du Granier
Maison DURIF depuis 1931
phdurif@wanadoo.fr

Mr Durif
charpente couverture zinguerie
ossature bois,

06 08 57 01 04
222 Chemin de Cognin
38530 La Buisnière



A & D & G GRANGE
Producteurs de fruits

contact@iserevergers.fr
site : iserevergers.fr

RD 1090 - N°139
Les Vergers de la Peyrat
38530 LA BUISSIÈRE

EARL DES ACACIAS
Les Fruits & Les Légumes de chez nous

FAX /REP 04 76 08 56 59

Pontcharra Automobiles / 04.76.97.86.70

Anne So traiteur / 06.61.92.94.03
annesophiecoquand@yahoo.fr

Grésinoix /04.76.92.37.45 / 06.06.52.17.32
gresinoix@gmail.com

Affutage Lapierre / 04.76.08.49.22 / 06.80.08.76.84
veronique.lapierre38@orange.fr